

P R E A V I S No 67-2008

Site scolaire du Léman

Installation de casiers-vestiaires dans les deux bâtiments scolaires.

Remplacement partiel du mobilier, créations d'armoires de rangement
et
changement de l'ensemble des tableaux d'enseignement dans le bâtiment existant

Renens, le 24 novembre 2008/jcbac

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Introduction

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal la demande d'un crédit comprenant l'installation de casiers-vestiaires pour les deux bâtiments du Léman ainsi que, pour uniquement le bâtiment actuel, le remplacement partiel du mobilier, la création d'un agencement fixe dans les salles et l'installation de tableaux blancs en lieu et place des tableaux noirs actuels.

De manière à faciliter la lecture du présent préavis, il s'articule selon le sommaire ci-après :

1. Préambule	p 2
2. Descriptif du mobilier	
2.1 Casiers-vestiaires	p 3
2.2. Renouvellement mobilier dans les classes	p 3
2.2.1 Tables et chaises	p 4
2.2.2 Armoires de rangement	p 4
2.2.3 Tableaux d'enseignement	p 5
3. Devis	p 5
4. Recyclage du mobilier existant	p 6
5. Plan financier	
5.1 Crédit	p 6
5.2. Plan des investissements	p 6
5.3 Charges d'exploitation et coût du capital	p 6
6. Calendrier	p 6
7. Conclusion	p 7

1. Préambule

Ce préavis s'inscrit dans le cadre de l'ensemble des travaux de rénovation et d'agrandissement du site scolaire du Léman et a été annoncé dans la planification générale des travaux transmise au Conseil communal lors du préavis N° 43-2008 - Rénovations intérieures du Collège du Léman. Il s'agit d'une démarche logique et cohérente qui complète les efforts consentis pour la mise à neuf de l'ancien bâtiment et l'aménagement adéquat du nouveau.

Les différents aménagements prévus ont été discutés et définis avec le corps enseignant. La Municipalité a examiné toutes les demandes et discuté toutes les options proposées. Les responsables du projet avec les architectes ont défini des priorités et ont procédé à des comparaisons. Concernant le mobilier, il a été établi un inventaire du matériel à remplacer de manière à définir la justification de son renouvellement.

L'installation de **casiers-vestiaires** au Collège du Léman est un sujet qui a été évoqué régulièrement depuis de nombreuses années.

L'enseignement secondaire implique en effet de nombreux déplacements (gymnastique, informatique, dessin etc.). Les élèves sont contraints de transporter leurs affaires lors de chaque déplacement provoquant certains désagréments (pertes, vols, oublis). L'expérience du Collège de Verdeaux, doté justement de casiers-vestiaires, est selon l'avis du corps enseignant largement positive.

De plus, en juillet 2006, une pétition émanant des élèves du Collège du Léman et demandant l'installation de casiers-vestiaires avait été adressée à la Direction de l'établissement secondaire.

Concernant le renouvellement du mobilier, il répond au vœu de la commission chargée d'étudier le préavis N° 43-2008 qui demandait à la commune « d'avancer rapidement sur le préavis consacré au renouvellement du mobilier afin de combiner au mieux les travaux de rénovation avec le remplacement du mobilier et d'éviter au maximum les déposes/reposes et les déménagements ».

Ces dernières années, il a été procédé au renouvellement d'une partie du mobilier existant des salles de classe dans le cadre du budget ordinaire. Ce préavis propose de terminer le renouvellement du mobilier datant encore de la construction de l'école (1973-1974), devenu obsolète et qui ne répond plus aux standards actuels.

Le renouvellement du mobilier, la création d'agencements fixes et le remplacement des tableaux compléteront ainsi la rénovation en cours et les locaux d'enseignement du bâtiment existant seront dotés d'un équipement équivalent à celui du nouveau bâtiment.

2. Descriptif du projet

2.1 Casiers-vestiaires

Il est prévu l'installation de 985 casiers-vestiaires, soit 623 pour le bâtiment existant et 362 pour le nouveau bâtiment. Ce nombre, défini en collaboration avec la Direction de l'établissement secondaire, peut paraître élevé. Mais ces chiffres comprennent également des casiers pour les enseignants qui le souhaitent et ils tiennent compte d'une possible augmentation du nombre d'élèves par classe, liée à l'évolution des normes d'enclassement.

Il a été procédé à une étude sur la base d'offres différentes. Le choix s'est porté sur des modèles exécutés sur mesure en bois pour des raisons acoustiques et de durabilité. Ils seront intégrés dans la paroi et répartis sur deux niveaux par souci d'économie. Ils seront installés dans les couloirs, prêts à recevoir des cadenas.

Ces casiers ont été conçus spécifiquement par les architectes de manière à utiliser harmonieusement les volumes à disposition du bâtiment existant d'une part, et comme élément intégré dans le nouveau bâtiment d'autre part. Certains éléments techniques tels que armoires électriques, lance-incendie, radiateurs seront également incorporés dans cet agencement selon le plan annexé.

Si les casiers seront identiques dans le concept et la forme pour les deux bâtiments, le matériau différera toutefois. En effet, dans le bâtiment actuel, les casiers seront fabriqués en panneaux de particules vernis, matériau plus avantageux, profitant ainsi de la mise en place du système de sprinklers. Dans le nouveau bâtiment, le matériau utilisé sera le bois plaqué d'un revêtement anti-feu de façon à répondre aux normes incendie.

2.2 Renouvellement du mobilier dans les classes

Comme mentionné plus haut, le mobilier de certaines classes a déjà été remplacé dans le cadre du budget de fonctionnement. D'autre part, l'équipement des classes spéciales des rez inférieurs et supérieurs ainsi que celui de la bibliothèque figuraient dans le préavis N° 17-2007 - agrandissement du site scolaire du Léman.

Les responsables de la Direction des Bâtiments avec les architectes ont procédé à l'inventaire du mobilier dans toutes les classes. La Municipalité a, sur cette base, défini les besoins en équipements et le renouvellement s'établit dès lors comme suit :

Inventaire et type d'équipement prévu					
Type de locaux	Nombre total	Tables et chaises	Armoires rangement	Tableaux blancs	Divers
Salles de classe	31	17	31	31	---
Salles de dégagement	4	4	4	4	---
Salles de musique	2	chaises uniquement	---	---	complément d'armoire
Salles ACT/ACM 2ème étage	2	2	2	2	---
Salle de dessin	1	1	1	1	---
Salles informatique	2	---	---	---	compléments bureaux et armoires
Total	42	24	38	38	---
L'équipement des salles spéciales des rez inférieurs et supérieurs soit 2 salles de sciences, 3 salles de travaux manuels et une salle ACT/ACM ainsi que la bibliothèque est prévu dans le préavis n° 17/2007 - Agrandissement du Léman. La salle polyvalente existante n'est pas touchée.					
NB : les chiffres en gras mentionnés dans le tableau concernent le nombre effectif de locaux concernés par le renouvellement.					

Sur cette base, les architectes ont procédé à une mise en soumission. Le choix final sera effectué parmi les entreprises ayant participé à l'appel d'offres et répondant le mieux aux critères définis. Le choix final se fera en collaboration avec les enseignants et la Direction.

2.2.1 Tables et chaises

Il s'agit de remplacer des tables, chaises et pupitres dans 17 salles de classe (24 élèves par classe) et 7 salles spéciales et de dégagement. L'ensemble de ce mobilier a été jugé vétuste. Par contre, le mobilier de la salle informatique peut être conservé. Seuls quelques compléments seront rajoutés.

2.2.2 Armoires de rangement

Ce poste concerne le remplacement des armoires existantes par un agencement fixe composé de parties bibliothèque et d'armoires de rangement selon le plan annexé.

Le but est de regrouper les différents besoins en rangement des utilisateurs pour gagner de l'espace pour l'enseignement. Actuellement disséminés dans plusieurs meubles hétéroclites ajoutés au coup par coup selon les nécessités et souvent vétustes, ceux-ci prêtèrent une bonne partie de l'espace de la salle de classe.

Les nouvelles armoires seront réparties le long de la paroi opposée aux fenêtres, entre la porte et le fond de la classe, d'une hauteur de 2.1 m. Ce mobilier est composé d'une

armoire fermée à clef pour l'enseignant, de plusieurs armoires avec étagères pour le rangement et parties en vestiaires, d'une zone bibliothèque pour l'accès aux ouvrages, classeurs ou autres selon le type d'enseignement délivré dans chaque salle de classe.

Les salles de dessin et d'ACT ont des armoires de type similaire, mais adaptées aux nécessités spécifiques (petits casiers tiroirs pour le textile, dimensions des feuilles de dessin et boîtes des élèves pour le dessin).

Les aménagements ont été étudiés par les architectes de manière à répondre aux besoins en fonction de l'espace à disposition et des contraintes rencontrées pour un résultat meilleur qu'actuellement.

2.2.3 Tableaux d'enseignement

Il est proposé de remplacer les tableaux noirs existants et vétustes par des tableaux blancs en 3 parties. Ces nouveaux tableaux, d'une largeur totale d'environ 4 m, répondent aux nouveaux moyens d'enseignement et remplissent les fonctions de support écrit, de projection et d'affichage.

Les 3 panneaux de 1.20 m de large et 1.50 m de hauteur sont utilisables simultanément comme surface d'écriture. Le tableau central peut coulisser grâce à un rail supérieur, libérant ainsi une zone de projection d'environ 2.00 m de large par 1.40 m de haut pour la projection sur le mur blanc depuis le beamer, tout en gardant à disposition 2 surfaces d'écriture en parallèle.

3. Devis

L'ensemble du mobilier a fait l'objet d'un appel d'offres, procédure ouverte, paru dans la Feuille des avis officiels du 29 juillet 2008 dans lequel figuraient notamment les critères d'adjudications.

CFC	Désignation des travaux	Devis estimatif
273.1	Menuiserie intérieure, casiers vestiaires	450'000.00
273.2	Menuiserie intérieure, armoires	300'000.00
287	Nettoyages	15'000.00
2	TOTAL CONSTRUCTION	765'000.00
901	Mobilier (tables, chaises, pupitres)	510'000.00
902	Tableaux	142'000.00
903	Dépose, déménagement et recyclage (mobilier et tableaux)	55'000.00
9	TOTAL MOBILIER	707'000.00
524	Héliographies et frais de reproduction	7'000.00
579	Frais de chantier et prorata	3'000.00

580	Divers et imprévus	48'000.00
591	Honoraires architecte	130'000.00
	TOTAL FRAIS SECONDAIRES	188'000.00
	TOTAL GENERAL	1'660'000.00

4. Recyclage du mobilier existant

Plusieurs pistes ont été envisagées au sujet du réemploi et/ou du recyclage des éléments du mobilier :

- don à des associations
- envoi vers d'autres pays, dans le cadre de projet de coopération
- démontage par le biais d'institution type atelier protégé et recyclage dans les filières adéquates
- recyclage par la filière classique (centre de tri agréé)

Au vu de la quantité de matériel en présence, il est probable que plusieurs filières seront utilisées simultanément.

5. Plan financier

5.1 Crédit

Afin de mettre en soumission ce mobilier, un montant de fr. 80'000.-- a été accordé par préavis N° 1 - Comptes d'attentes pour frais d'études - au bureau d'architecture. Ce montant est compris dans le devis susmentionné.

5.2 Plan des investissements

Un montant de fr. 2'200'000.-- a été inscrit au plan des investissements pour 2009, compte N° 353.5060.317.

5.3 Charges d'exploitation et coût du capital

Aucune charge d'exploitation consécutive à cette dépense, autre que le coût du capital, ne sera nécessaire, étant donné qu'il s'agit de mobilier.

Le coût du capital (amortissement + intérêts) représente un coût de fonctionnement annuel moyen d'environ fr. 199'200.-- pendant 10 ans. Ce coût se décompose de la manière suivante : amortissement fr. 166'000.--, intérêts fr. 33'200.-- (divisé par deux et multiplié par un taux de 4 %).

6. Calendrier

La livraison du nouveau mobilier, la pose des agencements dans les classes et l'installation des casiers-vestiaires sont prévus pour le début de l'été 2009 afin d'être opérationnels pour la rentrée d'août.

7. Conclusion

La Municipalité estime nécessaire d'équiper les deux bâtiments de casiers-vestiaires, tant pour les élèves que pour les enseignants. Cet équipement correspond au standard des écoles secondaires d'aujourd'hui et il répond positivement à une demande des élèves.

En lien avec la transformation du bâtiment existant et en cohérence avec l'ensemble du site du Léman, le renouvellement du mobilier dans les classes et divers équipements, correspondant mieux aux normes actuelles, est pleinement justifié.

Ce projet permet de répondre aussi à un souci d'équité entre les élèves de l'établissement secondaire, étant donné que le Collège de Verdeaux a été équipé en nouveau mobilier et en casiers-vestiaires lors de son agrandissement. De plus, il va dans la ligne du vœu exprimé par la Commission du préavis N° 43-2008, rappelé en préambule.

Ce préavis s'inscrit, enfin, dans la suite logique des travaux actuellement entrepris au Léman et annoncés dans les demandes de crédits précédentes. Sans proposer du luxe, il permettra de mettre à disposition des élèves et du corps enseignant un équipement renouvelé et amélioré, leur permettant de travailler dans de bonnes conditions.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 67-2008 de la Municipalité du 24 novembre 2008,

Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à entreprendre sur le site scolaire du Léman, l'installation de casiers-vestiaires dans les deux bâtiments scolaires, le remplacement partiel du mobilier, les créations d'armoires de rangement et le changement de l'ensemble des tableaux d'enseignement dans le bâtiment existant.

ALLOUE, à cet effet, à la Municipalité un crédit de Fr. 1'660'000.— TTC.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et couverte ultérieurement, si nécessaire, par voie d'emprunt conformément au plafond d'endettement.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif section No 3530 – Centre Technique Communal. La dépense sera comptabilisée dans le compte par nature 5030 – Bâtiments et Constructions –, plus précisément dans le compte No 3530.5060.317.

Cette dépense sera amortie, selon l'art. 17 *b* du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1^{er} janvier 1990) sur la comptabilité des communes en 10 ans.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 21 novembre 2008.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ

Annexes : récapitulatif des travaux Léman et plans

Membres de la Municipalité concernés : Mme Tinetta Maystre
Mme Myriam Romano
M. Jean-François Clément